

L'idée n'est pas nouvelle. Nous lisons dans les annotations de Marlianus : « *Brannovices, iidem forte qui et Brannovii* (1). »

Pierre Ciacconius croit, à son tour, qu'un de ces deux mots est la répétition de l'autre : « *Alterum ex his abunde dare credo* (2). »

Godefroid Jungermann, dans sa belle et savante édition de César (3), écrit ce passage : « *Imperant Æduis atque eorum clientibus, Segusianis, Ambivaretis, Aulercis-Brannovicibus (Brannoviis), millia xxxv.* » *Brannoviis*, entre parenthèse, n'apparaît là que comme commentaire, ou synonyme explicatif de *Aulercis-Brannovicibus*, dont il n'est que la leçon abrégée et usuelle. Mis en marge à ce titre, dans le principe, par la main de quelque copiste, il a été par un autre moins savant, introduit mal à propos dans le texte.

Dom Chaudon, dans son *Dictionnaire-Manuel-Interprète des noms latins*, p. 90, comprend aussi le même peuple de la Confédération éduenne, sous ces noms divers : *Aulerci-Brannovices, Brannovices, Brannovii* ; et il le place dans le diocèse d'Autun et dans celui de Mâcon. Notre Brionnais, jusqu'à la Révolution était effectivement partagé entre ces deux diocèses. L'archiprêtré de Charlieu appartenant à celui de Mâcon, s'étendait jusqu'à vingt minutes de Semur, qui fut toujours du diocèse d'Autun.

Nos éditions classiques de César, au lieu de reproduire ce double emploi du même nom, comme s'il s'agissait de deux peuples divers, sauf à mettre en note, comme ils le font, au mot *Brannoviis* : *quorum regio ignoratur*, devraient donc

(1) *Veterum Gallie locorum. Descript.*, p. 557.

(2) *Petri Ciacconei Toletani... Notæ*, p. 290.

(3) *Francofurti*, 1606, in-4°. C'est lui qui a réuni en un volume à la suite de son César, tous les Commentateurs que nous citons.